



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2024

### Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT,  
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BA-TALL, Madame BLUTEAU, Monsieur BOILLE, Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER,  
Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame  
MERCIER, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Madame ROCHER, Monsieur THOMAS, et  
Monsieur VALLET, Administrateurs

### Excusés

Monsieur FRANCOIS,  
Monsieur MIRAULT, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur BOILLE  
Madame MOSNIER,

### Absents

Monsieur ARNOULD,  
Monsieur LECONTE,

### Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT  
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS HABITAT  
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,  
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,  
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS HABITAT,  
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,  
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS HABITAT,  
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT  
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail  
et des Solidarités d'Indre-et-Loire,  
Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,

Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS, Président

## CROUS – RESIDENCE UNIVERSITAIRE DE LA CROIX MONTOIRE – MISE AUX NORMES DE BUREAUX DU CENTRE NATIONAL DE FORMATION – CONVENTION DE MANDAT : COMPTE FINANCIER ANNEXE POUR L'EXERCICE 2023

(CROIX MONTOIRE C/3)

Le Directeur Général et la Directrice Financière et Comptable indiquent au Conseil d'Administration qu'il doit également voter le Compte Financier Annexe 2023 de l'opération référencée en titre, une convention de mandat ayant été passée entre le CROUS et TOURS HABITAT le 29/08/2012.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du « CROUS – CROIX MONTOIRE - Mise aux Normes des bureaux du CNF » de l'exercice 2023, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes, les bordereaux des mandatements, les Etats Financiers dressés par le Comptable, le Conseil d'Administration délibère et statue sur les sommes présentées ci-après :

<b>Montant de la Convention</b>	<b>1 815 163.35 €</b>
Montant cumulés des dépenses au 31/12/2022	-1 583 283.18 €
Montant cumulés des recettes au 31/12/2022	1 559 394.31 €
<b>Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>-23 888.87 €</b>
<b>Autorisations budgétaires 2023 (budget primitif et décisions modificatives)</b>	
Débit	0 €
Crédit	11 000 €
Dépenses nettes au 31/12/2023	0 €
Recettes nettes au 31/12/2023	0 €
<b>Résultat net à la clôture de l'exercice</b>	<b>0 €</b>
Montant cumulés des dépenses au 31/12/2023	-1 583 283.18 €
Montant cumulés des recettes au 31/12/2023	1 559 394.31 €
<b>Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2023</b>	<b>-23 888.87 €</b>

▶ Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part aux votes, d'approuver l'ensemble de la comptabilité de « CROUS - CROIX MONTOIRE - Mise aux Normes des bureaux du CNF » (mandat CROUS/ TOUR(S)HABITAT) qui est soumise à son examen et de déclarer que les états financiers dressés pour l'exercice 2023, n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part, et qu'aucune écriture n'a été enregistrée sur l'exercice.

POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 19/06/2024 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,

LE DIRECTEUR GENERAL,  
Grégoire SIMON